

# RÈGLEMENT LALUDO

Laludo est un *espace de jeux aménagé pour se rencontrer et partager un moment de détente* entre enfants et adultes.

Elle est *ouverte à tous*, l'accès et le jeu sur place sont libres *sous réserve d'adhésion*.

Laludo met à disposition des jeux et des jouets à emprunter.

## LES JOURS POUR JOUER

Laludo est ouverte le **mercredi de 14h à 18h30** et le **samedi de 10h30 à 12h**.

Elle est fermée en juillet et en août.

## LES RÈGLES DU JEU

Toute personne entrant dans Laludo s'engage à **se conformer à la présente règle du jeu**.

## S'INSCRIRE

L'accès à Laludo et la location ne sont possibles qu'après **adhésion** au Centre Social Indigo.

Le Centre social Indigo propose une adhésion familiale ou une adhésion associative.

## JOUER SUR PLACE

L'espace supérieur a été aménagé pour le jeu sur place.

L'espace de jeux sur place est **ouvert à tous**.

- Chaque joueur est vigilant à **ne pas mélanger les jeux des deux espaces** (espace de jeux sur place en mezzanine et espace de jeux en emprunt au rez-de-chaussée).
- Pour permettre un bon usage pour tous, **chaque jeu utilisé doit être vérifié et remis à sa place**, dans les rangements, par le joueur, après son utilisation.
- Aucun jeu «roulant» ne peut être utilisé sur place.
- Les joueurs doivent **prendre soin des jeux et jouets** mis à leur disposition

## ATTENTION

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les enfants de plus de 8 ans, non accompagnés, restent sous la **responsabilité parentale** à l'intérieur comme à l'extérieur de Laludo.

Laludo s'autorise à refuser l'accès libre à un enfant de plus de 8 ans, si l'enfant n'est pas en capacité d'avoir un comportement adapté aux lieux.

## EMPRUNTER

Les jeux empruntés sont sous la responsabilité d'un représentant légal.

Les jeux situés dans l'espace «jeux sur place» sur la mezzanine ne peuvent être empruntés.

Les jeux sont vérifiés après chaque retour, il est toutefois conseillé aux usagers, de vérifier leur état avant tout emprunt.

Les emprunts de jeux se font sur une période de **2 semaines** ; tout retard dans la restitution des jeux et jouets entraîne le paiement d'une location supplémentaire (sur la durée de la période d'emprunt).

En cas de perte ou de détérioration d'un jeu, l'utilisateur doit en assurer le remplacement ou le remboursement.

## TARIFS

### JEUX SUR PLACE

 si adhérent =  adhésion obligatoire par année civile

### LOCATION DE JEUX

 =  =  ou  = 

### GRANDS JEUX EN BOIS ET MALLES DE JEUX

 =  =  ou  = 

### ACCUEIL DE GROUPES

 =  1 heure